



C.D. STATUT DE L'ARBITRAGE ET MUTATIONS D ARBITRES

PROCES-VERBAL N°2

Page 1 sur 2

Réunion du 17 octobre 2025

Réunion en visio conférence du 1^{er} octobre 2025

IMPORTANT

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS et aux ARBITRES.**

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel, devant la commission départementale d'Appel du District de Charente Maritime, dans les conditions de délais (7 jours à partir de la parution du procès-verbal) et conformément aux dispositions de l'Article 103 des règlements généraux de la LFNA.

Les droits d'examens en appel (140 euros) seront prélevés.

Suite à l'AG du 14 juin 2024, l'art. 44 des statuts de l'arbitrage, le référent en arbitrage est **obligatoire** : chaque club désigne un « référent en arbitrage ». Ce référent sera le contact privilégié pour tout ce qui a un lien avec l'arbitrage. Il sera ainsi le responsable de l'arbitrage dans le club : son organisation, son recrutement, sa valorisation, l'intégration et la fidélisation de ses arbitres [...] ».

RAPPEL MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

Président : M. DECHAUX Jean-François

Membres présents : MM. BALAGEAS Bernard, COPERTINO Nicolas, DROINEAU Julien, MARCHAL Sylvain, BOISSINOT Paul, MOQUAY Jacques.

Clubs ayant droit à des mutés supplémentaires (Art 45 des Statuts de l'Arbitrage FFF).
Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes du District de son choix, défini pour toute la saison avant le début des compétitions, après en avoir fait la demande par écrit auprès du District.

Tous les clubs qui n'ont pas fait de demande auprès du District pour l'utilisation de leur(s) muté(s) supplémentaire(s) peuvent par dérogation se mettre à jour jusqu'au 31 octobre 2025.



C.D. STATUT DE L'ARBITRAGE ET MUTATIONS D ARBITRES

PROCES-VERBAL N°2

Page 2 sur 2

- BREUIL MAGNE (526976)
- FC NORD 17 (563838)
- AC SUD SAINTONGE (560941)
- AULNAY (506927)
- OLERON FOOT (552100)
- LA JARRIE (511333)
- TONNAY BOUTONNE (520359)
- THÉNAC (517421)
- AIGREFEUILLE (500491)
- ESNG (581252)

Droit à 1 muté saison 2025/2026

- US PONS (507258)
- CAP AUNIS (549380)
- EH VALS SAINTONGE (580868)
- ESSOUVERT LOULAY (522523)

Droit à 2 mutés saison 2025/2026

Le Président

Jean François DECHAUX

Le secrétaire

Bernard BALAGEAS